

COMITE DE DIRECTION EXCEPTIONNEL
Réunion du 3 Décembre 2019
Au siège du District de l'Isère

Sous réserve d'approbation par le Comité de Direction

PRESIDENT DE SÉANCE: M. GIROUD - GARAMPON

PRESENT(E)S

Mme BRAULT

MM. BALDINO –BOUAT –BOULORD - CICERON –DA CUNHA VELOSO – HESNI - ISSARTEL - KODJADJANIAN - LOUIS - MALLET – MAZZOLENI – MONTMAYEUR –SOZET – VACHETTA

EN MISSION

M. MUFFAT- JOLY

EXCUSES

MM : AGACI - BOURGEOIS - CHASSIGNEU - MONIER - RAYMOND - SCELLIER – TRUWANT - VEYRIER

ASSISTE

Mme BELOT

Séance ouverte à 17h30

ORDRE DU JOUR

VALIDATION DES CLUBS PARTICIPANT AU CRITERIUM U13

Lors de son PV en date du 29 octobre, la commission sportive a fait paraître la liste suivante des 8 clubs sélectionnés par les commissions sportive et technique pour participer au critérium U13.

Par ordre alphabétique : Bourgoin, GF38, La Murette, Manival, O.N.Dauphiné, Reventin, U.S.V.O Grenoble, Vallée du Guiers.

Il est rappelé que le Conseil de Ligue a validé 4 obligations pour pouvoir intégrer ce critérium tout en ajoutant que les Districts peuvent individuellement rajouter d'autres critères, à savoir :

1. Les groupements sont autorisés mais pas les ententes
2. Le club ne doit pas avoir de procédures disciplinaires en cours
3. Equipe qualifiée à l'issue du brassage niveau 1 pour la D1 de la seconde phase
4. Validation obligatoire par le Comité de Direction

Suite à la parution de la liste, Vallée du Guiers n'a pas souhaité s'engager dans le critérium. En considérant les critères de sélections prédéfinis, la commission sportive a alors remplacé l'équipe de Vallée du Guiers par l'Equipe d'Echiroles.

Toujours suite à cette parution, le club d'Eybens a fait appel contestant sa non intégration dans ce critérium, un groupe de travail s'est alors constitué afin de contrôler le parfait respect des

critères obligatoires puis dans l'ordre chronologique les critères facultatifs validés lors d'un précédent Comité.

Le Vice-Président délégué fait alors part du résultat de cette vérification en argumentant tous les critères de départage.

La liste des 8 clubs qui ressortent de cette vérification, sont :

Par ordre alphabétique : Bourgoin, Echirolles, Eybens, GF38, La Murette, O.N.Dauphiné, Reventin, U.S.V.O Grenoble.

Manival sortirait donc de la liste des clubs retenus pour laisser entrer Eybens.

Un vote à bulletin secret est proposé

Proposition des commissions sportive et technique : 4 voix

Proposition suite à vérification : intégration d'Eybens – sortie de Manival : 9 voix

Abstention : 3 voix

La liste suivante des 8 clubs qui participeront au critérium U13 : Bourgoin, Echirolles, Eybens, GF38, La Murette, O.N.Dauphiné, Reventin, U.S.V.O Grenoble.

Est votée à la majorité par le Comité de Direction

Conformément aux dispositions de l'article 188-2 des Règlements Généraux de la F.F.F. la présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne Rhône Alpes, dans un délai de 7 jours suivant les modalités des articles 188 et 190 des R.G. de la F.F.F.

Il n'y a plus de questions,

Le Vice – Président Délégué clôture le Comité de Direction.

Fin de séance 18h20